

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

AMENDEMENT

N ° AS501

présenté par
M. Naillet, M. Vallaud, Mme Pic et M. Hajjar

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE 51, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.